



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N° 9

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pour : 28
Contre : /
Abstention : 1
(FD)

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 18 novembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO,

Membres excusés : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à C.DUFOUR), P.ACEDO (pouvoir à G.LASSABE), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP.CRESPO), Ch.DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : N.DAUGA

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Association « La Maison » va organiser un festival nommé « Apollo 4 » alliant art contemporain, culture populaire et posture rock du 20 au 27 novembre 2015 au Centre Culturel Paul Vaillant Couturier.

Ce 4^{ème} rendez-vous culturel se conjugue avec une exposition organisée au DIDAM à Bayonne et des animations aux Ecuries de Baroja à Anglet jusqu'au 10 janvier 2016.

Il propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour cette occasion.

Il est précisé que cette demande de subvention complémentaire a été examinée lors de la commission des finances du 10 novembre dernier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

. décide d'allouer, sur les crédits ouverts au budget 2015, article 6574 une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 500 € à l'Association « La Maison ».

Pour extrait certifié conforme

Boucau le 25 novembre 2015

Le Maire,



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 26/11/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/11/2015